Département des Pyrénées-Atlantiques (64)

Commune de ACCOUS

PLAN LOCAL D'URBANISME

DOCUMENTS GRAPHIQUES REGLEMENT : BOURG, PLAINE ET JOUERS

Echelles : 1/5000° et 1/2500°

PROCEDURE ANTERIEURE	PROCEDURE EN COURS ELABORATION DU PLU	N° de pièce
R.N.U	Prescrite le : 22 octobre 2009	4.2(1)
	PROJET ARRETE LE : 02 août 2013	
	PLU APPROUVE LE : février 2014	

PAYS-CITES

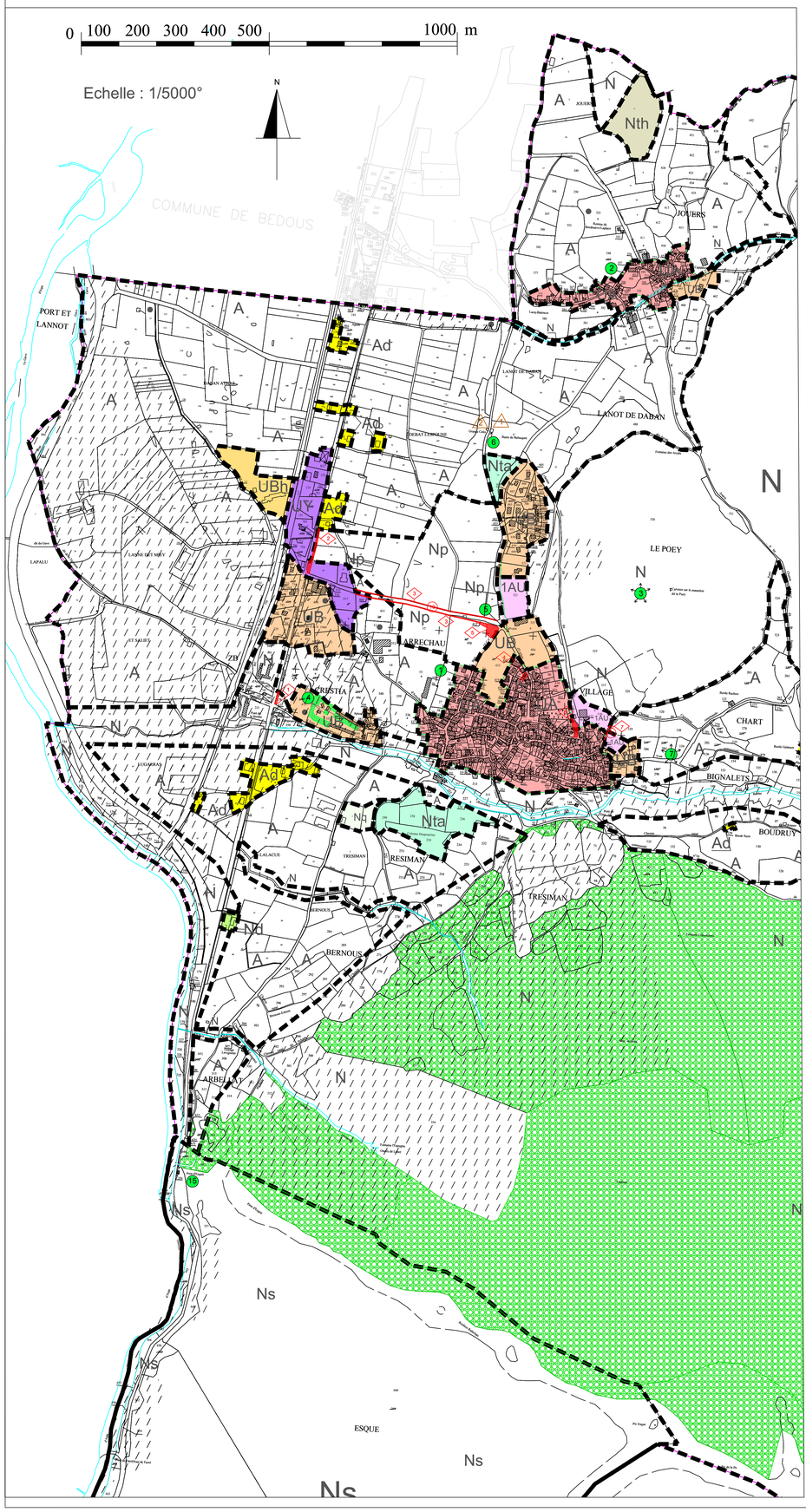

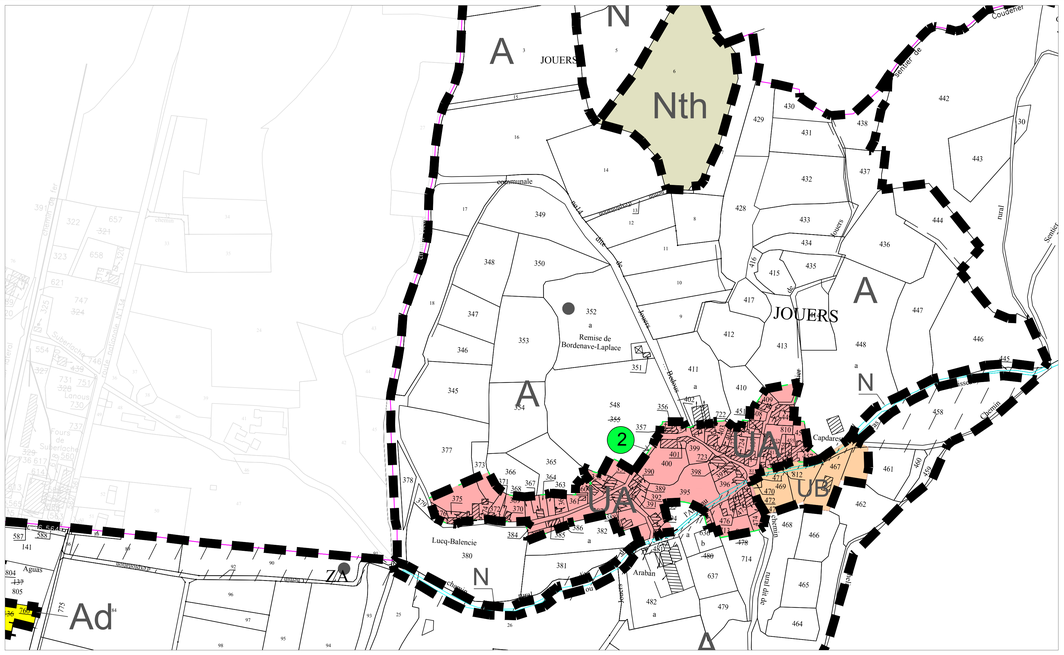

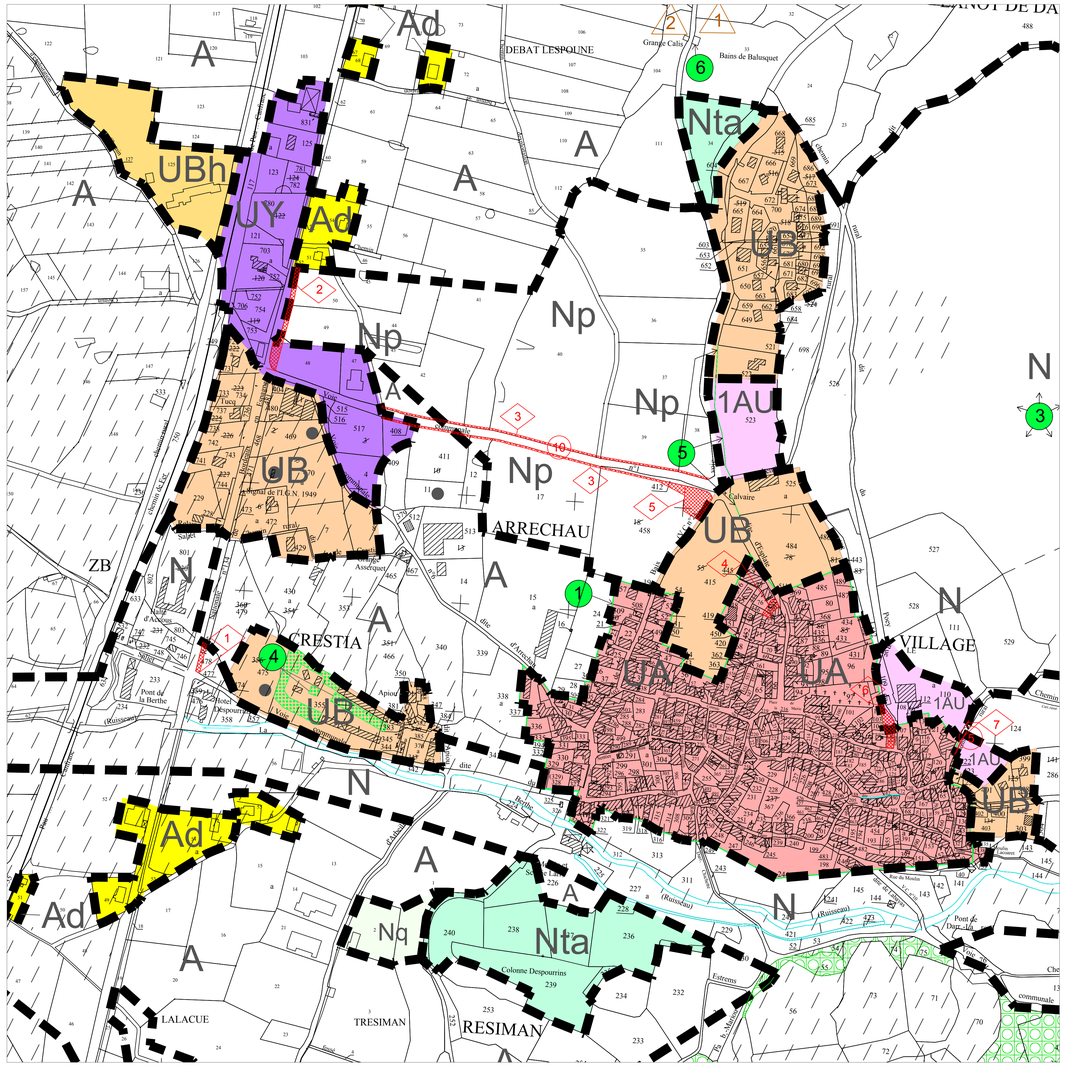

LEGENDE :

UA Limite de zone ou de secteur et son numéro — Limite communale

- UA : zone urbaine dense
- UB : zone urbaine, moins dense *secteur particulier UBh (pour personnes handicapées)*
- UY : zone urbaine à vocation d'activités *Secteurs particuliers : UYr et UYrt risques*
- 1AU : zone à urbaniser à court terme
- A : zone agricole. *Ci-dessous, ses secteurs particuliers :*
  - Secteur Ad : de diversité dans la zone agricole
  - Secteur Ae : agricole dans périmètre de captage d'eau potable.
- N : zone naturelle. *Ci-dessous, ses secteurs particuliers :*
  - Secteur Nta, à vocation touristique avec activités Ntq : activités équestres
  - Secteurs Nth et Nth', à vocation touristique avec hébergement
  - Secteur Nte à vocation touristique dans périmètre de captage d'eau potable
  - Secteur Ns, partie naturelle du défilé d'Esques
  - Secteur Ng, partie bâtie du défilé d'Esques
  - Secteur Np, de protection (vol libre et cône de vue)
  - Secteur Ne, en périmètre de protection autour de captage d'eau potable
  - Secteur Nd, avec constructions non agricoles ou agricoles pouvant changer de destination.

1 Emplacement réservé (ER) et son numéro — 4 Largeur d'emprise pour ER

Bâtiment en zone agricole A pouvant changer de destination au titre de l'art.L123-3-1

Espace boisé classé (EBC) — 9 Elément de paysage identifié

Repérage à titre indicatif du Plan de prévention des risques (PPRN), dont : risques inondation, crue torrentielle, glissement de terrain, ravinement, avalanche, chute de pierre et/ou de blocs

Nouvelles constructions (repérage à titre indicatif). Egalement :

NOTA : le fond de plan cadastral est d'une simple valeur indicative.

• PLU ACCOUS •
EMPLACEMENTS RESERVES

N° de la réserve	Objet	Bénéficiaire	N° Parcelle Cadastrale (tout ou partie)	Surface
1	Elargissement de 5 mètres de large pour arrêt sécurisé d'autocar	Département	G n°478	172 m²
2	Elargissement de 5 mètres de large pour arrêt de véhicules au niveau du cône de vue vers le bourg, le Poey et la vallée d'Izeye et arrêt sécurisé d'autocar	Département	A1 n°50	748 m²
3	Création d'un passage piétonnier longeant la RD entre le carrefour d'Espiate et le carrefour avec l'ex-RN 134, avec branchement prévu à l'aménagement sécurisé et paysager de carrefour d'Espiate	Département	A1 n° 85 et n° 38 à 42 G n° : 458-17-12-411-408	1604 m²
4	Création d'un passage entre la Place de la salle des Fêtes et la rue d'Espiate	Commune	G n°510	203 m²
5	Création d'aménagement sécurisé et paysager de carrefour	Commune	G n°458	869 m²
6	Création d'une petite aire de parking, agrandissement du cimetière et, sur parcelle 106, élargissement chemin du Poey	Commune	G n°106 et n°105	470 m²
7	Elargissement à 5 mètres de large d'une portion du chemin rural dit de Carrérasse	Commune	G n°124 et n°110	30 m²